

ASBL Fondation JEAN BOETS

PANEL DE MIDI
du 25 Novembre 1992

Thème :

SANTE, DISCIPLINE ET SECURITE
dans les ECOLES TECHNIQUES

n° 5

CENTRE DE COOPERATION TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE A.S.B.L.

Un instrument de liaison économie-enseignement

Créée en 1974 par le Conseil provincial, cette a.s.b.l. a pour objectif de contribuer à la promotion de l'économie en y associant le réseau d'enseignement de la Province de Liège.

Par vocation, le Centre de Coopération Technique et Pédagogique est l'instrument privilégié d'une liaison souple et efficace entre le monde économique et l'enseignement.

4 Départements :

CIFOC : Centre d'Innovation et de Formation Continué

FORMULTIMEDIA : Formation par moyens Multimédia

CEFAP : Centre de Formation aux Automatismes de Production

CEFOP : Centre de Formation Continué du Paramédical

En collaboration avec des partenaires publics et privés,

nous avons organisé des consultances et formations dans divers secteurs : agriculture, mécanique, construction, informatique, imprimerie, photocomposition, management, communication, pédagogie, auxquels il faut ajouter les domaines spécifiques des départements CEFAP et CEFOP.

Que pouvons-nous vous offrir ?

Des formations :

De l'ouvrier à l'ingénieur industriel, dans pratiquement tous les secteurs professionnels. Du recyclage ponctuel (quelques jours) à la formation approfondie (plusieurs années).

Notre expérience nous permet de trouver des solutions adaptées à vos problèmes.

Des expertises :

Un expert peut collaborer sur site si nécessaire, à la résolution d'un problème d'infrastructure, d'équipement, de ressources humaines.

Des productions de supports multimédia :

Des supports écrits, audiovisuels ou informatiques peuvent être réalisés et produits pour vos formations.

a.s.b.l. CE.CO.TE.PE.

**Centre de Coopération
Technique et
Pédagogique**

Rue du Commerce, 14
B. 4100 SERAING

Tél./Fax :

32 - (0)41/382830

EDITORIAL

Ainsi, la première série de BROCHURES de SUIVI des PANELS regroupe les comptes rendus des quatre manifestations initiales.

PANEL n° 1 :

PARTENARIAT ECONOMIE-ENSEIGNEMENT

L'inadéquation de l'enseignement technique aux besoins réels de l'économie : VRAI ou FAUX ?

Le 21 juin 1991

PANEL n°2 :

PARTENARIAT ECONOMIE-ENSEIGNEMENT

L'équipement des écoles techniques

Le 13 décembre 1991

Sponsor : COCKERILL-SAMBRE

PANEL n° 3 :

La FORMATION par ALTERNANCE

Le 20 mars 1992

Sponsor : FABRIMETAL LIEGE-LUXEMBOURG

PANEL n° 4 :

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, C'EST QUOI ?

Le 25 mai 1992

Sponsor :

ASSOCIATION LIEGEOISE D'ELECTRICITE
(A.L.E.)

Par ce nouvel envoi, nous sommes fiers de vous transmettre la BROCHURE de SUIVI du cinquième PANEL; elle représente la première publication de la deuxième série.

A ce jour, nous avons diffusé :

- près de 6000 BROCHURES, réparties entre 1100 personnes environ;
- plus de 30.000 FEUILLETS de DOCUMENTATION.

Nous avons rendu visite à quelque cent personnes, issues des milieux politiques et socio-économiques. Plus de deux cents «experts» ont participé à nos travaux, nous apportant le fruit de leurs compétences et le bienfait de leurs encouragements.

Ces quelques informations suffisent largement pour vous donner une idée de l'importance de la campagne de PROMOTION de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE que nous voulons mener à bien.

Par ailleurs, nous recevons un courrier toujours plus nombreux.

Nous avons décidé de vous soumettre deux lettres seulement : vous les trouverez ci-après. Leur lecture vous démontrera la nécessité du combat que

nous menons jour après jour.

Mais nous voulons encore amplifier notre action. Nous avons besoin de vous. Ecrivez-nous, soutenez-nous, participez à notre campagne de PROMOTION de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

Pour le Conseil d'Administration,
Le Président,

Philibert CAYET

SOUTIEN FINANCIER

Bien que toutes les actions de la Fondation Jean BOETS soient effectuées **par des bénévoles**, la campagne de PROMOTION de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE coûte cher. Aidez-nous !

Cotisation annuelle

Membres effectifs	1.000 F
Membres sympathisants	500 F

à verser au compte **068-2126322-12**

Fondation Jean BOETS
Rue du Commerce, 14
4100 SERAING

Merci d'avance ...

35/44/27/261



12 JAN. 1993

Le Ministre de l'Éducation

Monsieur Philibert CAYET
Président de la Fondation Jean Boets
Rue du Commerce, 14
4100 SÉRAING

Monsieur le Président,

La brochure "L'Enseignement technique, c'est quoi ? - Panel du 25 mai 1992", que vous m'avez expédiée ce 18 décembre, a retenu ma particulière attention.

Je salue l'engagement de la Fondation Jean Boets en faveur d'une revalorisation de l'enseignement technique et m'associe pleinement à son objectif.

Les propositions de remodelage de l'enseignement secondaire, élaborées par un groupe de travail inter-réseaux, et actuellement soumises à la consultation de tous les acteurs de l'enseignement, se fondent sur le même postulat : un enseignement technique de haut niveau, gage d'emploi et d'avenir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Elio DI RUPO.



EN/LJ/BM/NC/29.12/12.220

MICHEL LEBRUN
MINISTRE

DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,
DE L'AIDE A LA JEUNESSE,
ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

Monsieur Philibert CAYET,
Président de la Fondation Jean
Boets,
Rue du Commerce, 14
4100 SERAING

Bruxelles, le 07-01-1993

Monsieur le Président,

Concerne: Promotion de l'Enseignement Technique.

Le compte-rendu de votre quatrième Panel de Midi et les divers documents que vous m'avez adressés me sont bien parvenus. Je vous remercie.

C'est avec un vif intérêt que j'ai pris connaissance des propos des divers intervenants de ce panel auquel mon collaborateur, Monsieur MILIS, me représentait.

Le combat en faveur de l'Enseignement Technique mérite d'être poursuivi et encouragé. C'est l'objectif que s'est donné votre Fondation. Puissent ses actions, souvent répétées, mener au changement des mentalités souhaité !

Pour ma part, c'est le voeu que je forme en vous priant de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Michel LEBRUN.

"L'ATRIUM"
211 RUE DU NOYER
1040 BRUXELLES
TEL 02 741 85 11
FAX 02 732 12 06

**IL N'EST PAS TROP TARD,
mais IL EST TEMPS !**

PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

L'A.S.B.L. FONDATION Jean BOETS poursuit sa campagne de PROMOTION de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. Ce dernier, en effet, reste le «mal aimé».

Lors de cette récente rentrée des classes, l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE enregistre, une nouvelle fois, une importante diminution de ses effectifs, surtout au niveau du secondaire.

Il importe de réagir vigoureusement.
Il n'est pas trop tard, mais il est temps !

Trop souvent encore, les parents ne savent pas que l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE est un enseignement à part entière qui prépare les jeunes à la vie professionnelle comme à tous les niveaux de l'enseignement supérieur.

Trop souvent encore, les parents ignorent l'extraordinaire réussite de très nombreux diplômés d'HUMANITES TECHNIQUES : ingénieurs, docteurs en médecine, pharmaciens, licenciés en philologie romane ou germanique, licencié(e)s en histoire, en biologie, architectes, gradué(e)s ...

Trop souvent encore, les parents ne connaissent pas les efforts importants consentis par l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE pour offrir des formations de haute qualité dans les secteurs de pointe : électronique, informatique, robotique, productique, agro-alimentaire, environnement ... etc.

Mais, pour informer les parents et leurs enfants, il est important que ce soit les milieux industriels, syndicaux, politiques qui diffusent le message, garantissent la valeur de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, s'engagent à créer des EMPLOIS «ATTRACTIFS».

Il faut, à tout prix, amener plus d'élèves, plus de bons élèves dans les ECOLES TECHNIQUES.

Pour cela, il faut convaincre les jeunes et leurs parents en utilisant une information simple et précise, souvent répétée, avec le concours des médias les plus performants.

REMERCIEMENTS

Depuis sa création, la FONDATION Jean BOETS reçoit une aide financière et matérielle importante de l'association sans but lucratif dénommée CENTRE DE COOPERATION TECHNIQUE et PEDAGOGIQUE (CE.CO.TE.PE.).

Nos chaleureux remerciements s'adressent tout spécialement à son Président M. André KRUPA, Député permanent ainsi qu'aux membres du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, nous voulons marquer notre vive reconnaissance à tous nos sponsors qui prennent en charge les frais d'organisation de nos panels. En effet, le budget d'une telle manifestation se monte à plus de 100.000 francs.

Un grand MERCI aux responsables de COCKERILL-SAMBRE, de FABRIMETAL LIEGE-LUXEMBOURG, de l'ASSOCIATION LIEGEOISE D'ELECTRICITE (A.L.E.), du CE.CO.TE.PE., du COMITE PROVINCIAL de LIEGE pour la PROMOTION du TRAVAIL, de la SOCIETE COOPERATIVE de PRODUCTION d'ELECTRICITE (S.P.E.) qui sponsorise le PANEL n° 6 ...

Un grand MERCI aussi à toutes les personnalités que nous visitons et qui nous reçoivent avec infiniment d'intérêt et de compréhension. Tous les mandataires politiques, tous les représentants des milieux socio-économiques, tous les responsables des réseaux d'enseignement que nous avons eu l'occasion de rencontrer nous apportent leur concours et les encouragements dont nous avons besoin; ils enrichissent régulièrement notre COMITE d'HONNEUR.

Un grand MERCI encore aux membres effectifs et aux sympathisants qui nous rejoignent, jour après jour, toujours plus nombreux !

Oui, l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE est peut-être encore le «mal aimé» mais ses amis se regroupent et unissent leurs efforts pour qu'il soit bientôt apprécié à sa juste valeur.

La Fondation Jean BOETS s'en réjouit; POUR ELLE,
depuis toujours, l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE est EXEMPLAIRE.

Le Président,
Philibert CAYET

GALERIE DES ANCIENS

Ils ont fait confiance à l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ...

Ils connaissent ou ont connu une brillante carrière !



Guillaume JEUNETTE,
Ingénieur civil,
Chef de la Sécurité à
COCKERILL-
SAMBRE



Eugène DUVIVIER,
Sous-directeur honoraire
de l'Ecole polytechnique
de SERAING



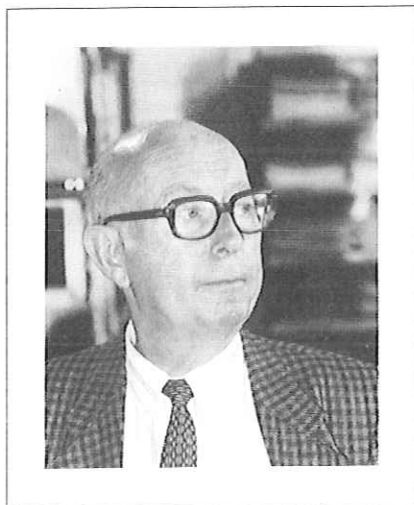
Adolphe GAILLARD,
Attaché au Centre des
Méthodes
d'Enseignement de la
PROVINCE de LIEGE



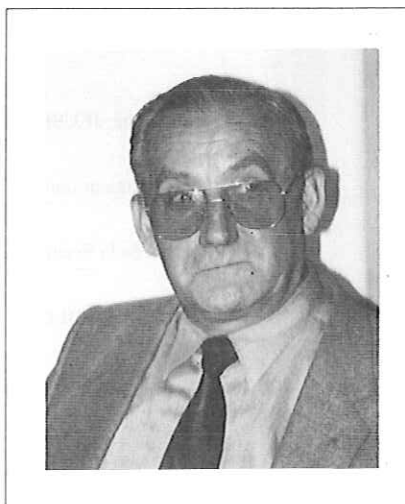
Georges HERMANS,
Chef d'atelier à l'Ecole
Polytechnique de
HERSTAL

GALERIE DES ANCIENS

*Ils ont fait confiance à l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ...
Ils connaissent ou ont connu une brillante carrière !*



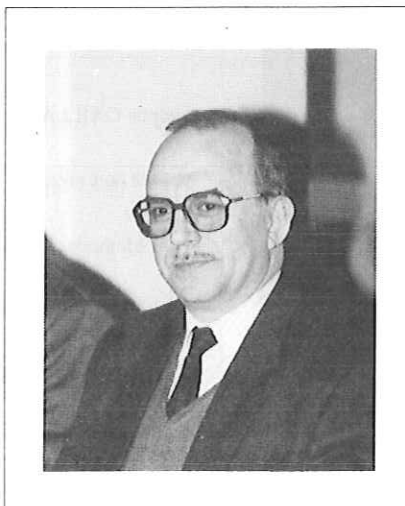
Jean BOETS,
Directeur général
honoraire de
l'Enseignement de la
Province de Liège,
Président d'Honneur de
la Fondation Jean Boets



Cyrille HORION,
A 3 + B1 Promotion
1950, Directeur général
des Etablissements
HORION et fils



Francis BEKAERT,
Promotion 1977
Pharmacien



André ROSEMBOOM
Humanités techniques
Promotion 1957
Administrateur délégué
de la SA METAUX
EMBOUTIS de
HERSTAL

Avec la collaboration

- ☐ du CENTRE de COOPERATION TECHNIQUE et PEDAGOGIQUE (CE.CO.TE.PE.)
- ☐ du COMITE PROVINCIAL de LIEGE pour la PROMOTION du TRAVAIL
- ☐ de l'ASSOCIATION des CHEFS de SECURITE et d'HYGIENE de BELGIQUE (section LIEGE-LUXEMBOURG)

A.S.B.L. FONDATION Jean BOETS
V^e PANEL de MIDI
25 novembre 1992

Thème : SANTE, DISCIPLINE et SECURITE
dans les ECOLES TECHNIQUES



De gauche à droite :

M. I. FAGNANT, Directeur général – Mme J. PAGNOUL, représentant M. A. KRUPA, Député permanent – M. H. FLERON, Député permanent, Président du Panel – M. J. BOETS – M. A. GRIGNET, représentant M. A. TISON, Echevin de l'Instruction de la Ville de LIEGE – Mme BONFOND, Directrice de l'Institut provincial d'enseignement secondaire de HERSTAL.

PANEL DE MIDI DU 25 NOVEMBRE 1992
Santé, Discipline et Sécurité dans les Ecoles Techniques

Monsieur Henri FLERON, Député permanent, préside le Panel et prie les personnes présentes d'excuser l'absence d'André KRUPA, Député permanent, retenu à Bruxelles par ses obligations professionnelles liées à l'enseignement. Ce dernier est d'ailleurs représenté par son Chef de Cabinet, Madame Josée PAGNOUL. On aborde aujourd'hui le thème de la discipline. C'est un sujet que l'on traite rarement. Et pourtant, une discipline est indispensable dans toute organisation quelle qu'elle soit.

M. BLEUS, Responsable du Service Prévention à la SMAP.

M. BLEUS lance le débat. Le contenu de son intervention se trouve en annexe.

M. BOETS, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Président d'honneur de la Fondation Jean BOETS

M. BOETS remercie M. FLERON d'avoir accepté de présider le Panel.

Il effectue un rapide historique de la fondation en insistant sur l'urgence qu'il y a de promouvoir l'enseignement technique car les entreprises manquent de personnel qualifié.

Santé et sécurité sont des éléments importants, que ce soit dans les écoles ou les entreprises.

Mais ce qui tracasse le plus les enseignants, c'est la discipline. Ce problème est soulevé dans toutes les formes d'enseignement, général, technique, professionnel et artistique, quel que soit le réseau.

Or, sans discipline, santé et sécurité ne pourront être parfaitement assurées. Cela forme un tout.

Il faut donc créer un climat favorable afin que ces trois notions soient liées. Sensibiliser les chefs d'établissements scolaires sur ce principe est indispensable.

Encore faudrait-il déterminer une méthodologie efficace afin d'apprendre aux jeunes un certain nombre de règles élémentaires dans ces domaines.

Dr BARTSCH, Docteur général du Service Provincial d'Hygiène

M. BARTSCH insiste sur l'importance d'éduquer les jeunes, dès le fondamental, à la discipline et à la santé.

La santé est un capital propre; il faut très tôt apprendre à la protéger et à la gérer.

Si l'on attend que le jeune ait 14-15 ans pour effectuer cet apprentissage, il est trop tard.

M. JEUSETTE, Ingénieur civil, Chef de la sécurité à Cockerill-Sambre

En matière de sécurité, un comportement doit correspondre à une motivation. L'éducation doit donc se faire au

cours du temps, en fonction des besoins.

A chaque situation doit correspondre une méthodologie adaptée.

Pas de solution éternelle.

M. BOETS

M. JEUSETTE est un ancien diplômé de l'enseignement technique, de même que d'autres personnes ici présentes : M. GAILLARD, du Centre des Méthodes de la Direction Générale de l'Enseignement de la Province de Liège, M. HERMANS, Chef d'atelier de l'École Polytechnique de Herstal, de M. MATHOT, Secrétaire de l'Association des Industriels de Herstal et Environs, et de M. E. DUVIVIER, Sous-Directeur honoraire de l'École Polytechnique de Seraing et trésorier de la Fondation Jean BOETS.

M. BOETS salue la présence de M. A. GRIGNET, secrétaire de cabinet représentant M. TISON, Échevin de l'Instruction publique de la ville de Liège.

Il prie l'assemblée d'excuser les absences, pour maladie, de M. Ph. CAYET, Président de la Fondation J. BOETS et de M. G. VERCHEVAL, Directeur de l'IPEPS de Herstal, tous deux également anciens élèves de l'enseignement technique.

M. HERMANS, Chef d'atelier de l'École Polytechnique de HERSTAL

Les accidents dans les ateliers sont rares et généralement peu graves. Ils se passent souvent dans les escaliers ou dans la cour.

Dans la plupart des cas, ils sont dus à un manque de discipline ; celle-ci a donc toute son importance.

M. GRIGNET, Secrétaire de Cabinet de M. l'Echevin TISON

La ville de Liège a établi un règlement général d'ordre intérieur dans le domaine de la discipline.

Ce règlement est appliqué dans les établissements scolaires.

Dans chaque école, on constate des problèmes de discipline.

Avec ce règlement, nous avons donné aux écoles et aux enseignants les moyens d'intervenir efficacement.

M. JEUSETTE

Ce que les entreprises attendent de l'enseignement quant à la sécurité, c'est qu'il donne aux jeunes des règles générales élémentaires à respecter dans la vie de tous les jours et des règles plus particulières à respecter dans l'exercice du métier choisi par l'élève.

On constate que les écoles omettent de donner ces notions. C'est regrettable. Les cours techniques devraient intégrer les notions de sécurité.

Nous collaborons avec plusieurs établissements scolaires. Cette collaboration devrait s'amplifier. Il faudrait ensemble élaborer des projets.

Si j'étais directeur d'école, je réunirais les professeurs et les techniciens afin de faire prendre conscience à chacun de l'importance de la sécurité.

M. LOOSVELDT, Directeur de l'IPEPS de Seraing.

1992 est l'année de la sécurité.

Le Ministère de l'Emploi et du Travail a édité sur ce sujet une brochure gratuite qui s'adresse plus particulièrement à l'enseignement.

Dans le cadre de l'Enseignement de Promotion Sociale supérieur court, on donne aux jeunes une formation spécifique dans le domaine de la sécurité. De plus, les enseignants reçoivent une formation continuée à ce sujet.

Il faut rendre hommage à certains organismes comme Fabrimétal ou le Fonds de la Construction qui mettent gratuitement à la disposition des écoles, dans le domaine de la sécurité, de la documentation ou même un équipement spécifique (casque, souliers, etc.).

M. REYNKENS, Chef du Service Sécurité de la Province de Liège

Une expérience de 14 années dans le domaine de la sécurité amène à une série de réflexions.

Il est indispensable, au sein des établissements scolaires, de former des responsables de la sécurité.

Pour ce faire, il faut que les directions soient sensibilisées à l'importance de ce problème.

Jusqu'à présent, une seule direction d'établissement provincial (non scolaire) m'a contacté pour avoir recours à mes services.

On dispose de plus de disponibilité au niveau des personnes que ce que l'on croit habituellement. Il suffit de pouvoir saisir ces disponibilités.

M. MATHOT, Secrétaire de l'Association des Industriels de Herstal et des environs

Quand les jeunes sortent de l'école et entrent en entreprise, ils sont confrontés à un problème de cadences. Celles-ci sont indispensables au rendement.

Dès lors, ces jeunes semblent perdus. Et s'ils n'ont pas été, au préalable, informés des mesures de sécurité à respecter, les risques d'accidents s'intensifient.

M. BRISCO, Président de l'A.C.S.H.B., Section Liège-Luxembourg

Dans les domaines abordés ce jour, il faudrait établir une certaine méthodologie.

D'abord, discipliner les parents, puis les enseignants et ensuite les élèves. L'ensemble forme une unité d'éducation.

M. VANBRABANT, Directeur de l'Ecole Polytechnique de Herstal

Que recouvre en fait le mot discipline ?

L'infrastructure des établissements scolaires permet-elle d'appliquer des règles de discipline ?

La sécurité : les problèmes ne sont pas aussi alarmants qu'on le laisse sous-entendre.

Ils sont de deux types :

- les accidents dans les ateliers, dans le cadre du « parc machines » ;
- les accidents dus à la vie quotidienne dans une école.

Les statistiques, quant aux accidents, se basent sur les déclarations envoyées à l'assurance.

Or, beaucoup de petits problèmes pourraient se résoudre par la simple présence d'un service permanent d'infirmière.

Si l'on analyse les déclarations d'accident pour l'année scolaire 91-92, la majorité d'entre eux se sont déroulés dans la cour de récréation, dans les escaliers et les couloirs...

Quant aux accidents dus à la formation professionnelle proprement dite : 7 en soudage, 2 en machines-outils.

Il faut cependant déplorer que :

- les enseignants n'ont pas systématiquement le réflexe « sécurité » ;
- les constructeurs ne fournissent pas toujours aux écoles des machines appropriées à un usage didactique.

M. RESIMONT, Chef du Service Universitaire de la Protection et de l'Hygiène du Travail.

La discipline : tout directeur d'établissement scolaire doit être motivé par ce sujet.

Il y a encore des écoles où il y a de la discipline.

Il faut déplorer que régulièrement, on se penche sur ce sujet et que, cependant, on ne constate que peu d'amélioration.

Dr LEMMENS, Directeur général du S.P.M.T.

La sécurité : c'est encourageant de voir que l'on traite régulièrement de ce sujet.

Mais dans les faits, on constate que :

- les établissements scolaires semblent ignorer le problème ;
- les enseignants manquent de conscientisation et de formation ;
- les jeunes, comme leurs parents, ne sont pas sensibilisés ;
- lors même de l'inscription d'un étudiant dans une option bien spécifique, rares sont les examens systématiques qui permettraient de révéler une incompatibilité entre l'apprentissage et l'état de santé du jeune.

Les organisations de médecine du travail existent ; peu d'établissements y ont recours, sauf ceux où le SPMT est implanté.

Il ne faudrait pas oublier que les informations données sur la santé par des organismes spécialisés ne sont pas éternelles : il faut sans cesse se remettre à jour.

M. FAGNANT, Directeur général de l'Enseignement de la Province de Liège

Discipline, santé, sécurité : ces problèmes ne sont pas seulement liés à l'enseignement.

Ce sont des problèmes de société.

Quelques exemples :

— la santé :

Les restaurants scolaires se sont dotés d'une infrastructure remarquable : cuisines superéquipées, personnel hautement qualifié et intégrant dans la composition des menus l'aspect diététique.

Résultat : les élèves ne mangent plus à l'école ; ils préfèrent se restaurer d'un petit pain garni acheté dans les environs.

On a installé un service de petite restauration. Et malgré cela, rien n'a changé dans les habitudes prises par les jeunes dans les restaurants scolaires ;

— la discipline :

Le chef d'établissement a une grande influence dans ce domaine. Mais il y a des inégalités suivant les réseaux.

Dans l'enseignement libre, un directeur qui « tue » son école est mis dehors dans l'immédiat.

Dans l'officiel, cette démarche est pratiquement impossible.

On parle parfois de violence dans les écoles. On ne peut pas généraliser. Certaines régions et certains quartiers sont touchés.

L'obligation scolaire jusqu'à 18 ans a été instaurée. Mais les décideurs n'ont pas donné aux écoles les moyens d'accueillir tous ces jeunes, en décrochage pour une certaine partie.

On a bien créé l'Enseignement à Horaire Réduit. Mais on ne lui a pas donné les moyens d'être efficace. Quand on constate le nombre de jeunes soumis à l'obligation scolaire et ceux qui sont réellement à l'école, on doit s'inquiéter : un grand nombre d'entre eux se trouvent dans la rue.

A cela il faut ajouter le manque de structure d'accueil pour les gens qui viennent de l'étranger, ne parlent pas notre langue, et se trouvent complètement démunis lors de leur arrivée chez nous ;

— la discipline :

Nous vivons dans une société hypocrite : elle interdit légalement des choses qu'elle tolère.

Exemple : vous achetez un vélomoteur devant correspondre à certains critères. Le vendeur vous propose lui-même de transgresser les critères obligatoires.

Que constate-t-on ?

Le jeune se met en révolte contre cette réglementation que l'on contourne si facilement.

Nos critères sont différents de ceux des jeunes de maintenant. C'est un fait.

Mais il ne faudrait pas que « l'école » supporte tous les maux et soit l'unique cible des accusations.

Dr LEMMENS

Il faut vivre avec son temps.

La législation sur la sécurité est stricte. L'enseignement doit en tenir compte et ne pas mettre sur le marché du travail des jeunes qui ne sont pas formés pour respecter ces règles.

Il faudrait former les enseignants aux techniques de base de la sécurité.

Le CREAC organise des formations dans ce sens.

M. FAGNANT

Il faut se mettre d'accord : les entreprises exigent du jeune qui termine l'école un certain nombre de choses.

En même temps, elles préconisent un tronc commun de formation jusqu'à 14-15 ans et que la formation spécifique se fasse les 2 ou 3 dernières années d'étude.

Si on ajoute à cette formation des cours de sécurité, ce sera au détriment de l'apprentissage professionnel.

Les entreprises exigent trop. L'enseignement manque de temps pour répondre à ces exigences.

Dr LEMMENS

Il ne faut pas donner des cours de sécurité ; il faut former à la sécurité.

M. REYNKENS

Depuis 1981, des agents provinciaux ont suivi une formation spécifique dans le domaine de la sécurité.

Que constate-t-on aujourd'hui ?

Aucun d'eux n'a été désigné dans une fonction en rapport avec leur nouvelle formation.

M. FLERON

Une commission provinciale se penche actuellement sur ce problème.

M. RESIMONT

Il y a une obligation légale d'avoir un chef de sécurité dans les établissements publics.

On constate que beaucoup d'écoles n'en ont pas.

M. FAGNANT

Les pouvoirs politiques veulent diminuer en milliards la dotation pour l'enseignement.

Comment pourrait-on dès lors rémunérer les responsables de la sécurité ?

L'enseignement, et plus particulièrement le secondaire, est dans le collimateur car il coûte cher. Tout ce qui coûte est mal vu.

Comment organiser efficacement un établissement scolaire avec les moyens financiers qu'on lui donne ?

Il y a des pistes : un agent mis en disponibilité par défaut d'emploi touche son traitement à 100 % pendant deux ans.

Pourquoi ne pas l'encourager à suivre une nouvelle formation qui permettrait de répondre aux problèmes de la

sécurité et de l'engager dans cette fonction ?

M. GRIGNET

La suggestion de M. FAGNANT est judicieuse.
La ville de Liège serait favorable à une telle démarche.

M. LESAGE, Inspecteur-délégué aux relations Écoles-Entreprises, Vicariat de l'Enseignement.

M. LESAGE remercie la fondation J. Boets d'avoir invité un représentant de l'enseignement libre.
En réponse à M. FAGNANT : il n'est plus si facile qu'autrefois de déplacer, pour incompétence, un directeur de l'enseignement libre.

Le temps des prêtres et des religieux, tout-puissants dans les écoles, est révolu.

Sur le plan de la sécurité, il est impensable de motiver les élèves si les enseignants ne le sont pas.

Le problème de sécurité, comme celui de la discipline d'ailleurs, est aigu, quels que soient les types et réseaux d'enseignement.

Quant à la promotion de l'enseignement technique, si elle est indispensable, elle doit être liée à une volonté politique. Cela nécessite un investissement afin de doter les écoles d'un équipement performant.

Or, le Ministre de l'Éducation DI RUPO ne vient-il pas d'annoncer que, faute de moyens financiers, aucun espoir de renouvellement d'équipement n'était envisageable dans les prochaines années ?

Devant ce constat, il ne reste à espérer que l'enseignement en alternance puisse pallier cette situation.

M. FLERON

La notion de discipline est liée à une ambiance régnant au sein des établissements scolaires.

Or, que constate-t-on ?

Avant, au sortir de l'école, on trouvait un emploi que l'on gardait jusqu'à la retraite.

Actuellement : quelle perspective s'offre aux jeunes ? Les emplois sont rares et les lueurs d'espoir sont minces. De quoi demain sera-t-il fait ?

Quant au mot discipline : il prête à confusion. La notion de discipline ne va pas à l'encontre de celle de liberté. Les concepts qu'elles recouvrent ne sont pas antinomiques ; ils sont au contraire complémentaires.

M. BOETS

M. BOETS remercie chacun pour sa participation au panel de ce jour.

Si rien n'est résolu, les échanges de vue auront permis d'y voir plus clair sur les différents problèmes soulevés.

Annexe

La sécurité et la santé dans l'enseignement technique et professionnel, le point de vue de l'assureur Ph. BLEUS, Responsable du Service Prévention, SMAP

Des étudiants sont gravement handicapés avant d'avoir travaillé un seul jour pour une entreprise. C'est un état de fait préoccupant auquel il faut essayer de remédier.

D'autant que les élèves d'aujourd'hui sont aussi les travailleurs de demain... et qu'ils doivent apprendre aujourd'hui le comportement de sécurité qu'on attend d'eux demain. Nous traiterons les deux aspects du problème.

1° Réglementation

Celle-ci (R.G.P.T.) n'est, dans sa plus grande partie, pas directement applicable aux élèves, ce qui ne fait pas de l'école un environnement favorable à l'intégration de la sécurité.

Toute réforme serait la bienvenue. Les stagiaires, quant à eux, seront heureusement soumis au R.G.P.T. dès le 30/12/92.

2° Equipement

L'équipement technique actuel des écoles (machines-outils) est souvent vieilli, usé et déréglé (description partagée par le Ministre compétent).

Son renouvellement pose des problèmes de moyens (finances) et des problèmes de motivation des décideurs.

Par ailleurs qui fournit ou paye l'équipement de protection individuelle des élèves (non exigé par le R.G.P.T.) ?

3° Suivi médical des élèves... et des professeurs

Les élèves, pourtant soumis aux mêmes risques et nuisances que leurs professeurs, ne bénéficient pas (légalement) de la protection de la médecine du travail. Pourquoi pas un suivi médical pour les élèves aussi ? (Attention : la médecine scolaire n'est actuellement pas formée pour assumer cette tâche !)

En outre, aucun examen médical tenant compte des risques et nuisances du métier envisagé n'est obligatoire ou même pratiqué au début des études secondaires... Alors que certains élèves se dirigent vers un métier que, physiquement, ils ne pourront jamais exercer (du fait d'allergies, vertiges, daltonisme, etc.). A quand une médecine du travail pour élèves ? Une simple réforme de l'inspection médicale scolaire peut déjà apporter beaucoup.

4° Formation

Les futurs professeurs du technique/professionnel (issus du privé, comme chacun sait) ne pratiquent pas toujours la sécurité active en atelier : ils devraient au moins suivre des matières de sécurité sur lesquelles ils seraient interrogés (de manière non purement formelle) avant d'obtenir leur titre pédagogique.

En outre une formation continuée en sécurité s'indique.

5° *Management (direction d'école)*

L'expérience prouve que les directions des écoles comprenant des sections techniques et professionnelles ne sont pas toujours très attentives à la gestion de la sécurité de leurs ateliers et au comportement des professeurs (neutralisation des protecteurs...). Toute initiative parvenant à toucher ces managers surchargés de travail de toutes parts serait salutaire.

6° *Intégration de la sécurité dans le travail*

Il faut apprendre dès l'école aux élèves qu'un travail de qualité comprend des exigences « clients » déterminées, ne dépasse pas un coût maximum déterminé, ne compte pas de défaut... et pas d'accident (cf. le concept de qualité totale et le slogan « zéro défaut ... et zéro accident »).

7° *Inspection et contrôle*

L'Inspection du travail n'est pas compétente dans toute une partie de l'enseignement (la Communauté Française s'autocontrôle) et passe peu de temps dans le reste des établissements d'enseignement qui lui sont pourtant soumis. Tout renforcement effectif du système de contrôle en tant que stimulant extérieur serait le bienvenu.

8° *Fonctions de chef de service de sécurité*

Des écoles sont encore démunies de chef de sécurité. Les autres font souvent appel au bénévolat d'un professeur. Ce n'est pas normal pour une fonction d'importance (une mission légale !).

A quand une intégration des heures de sécurité dans le capital-périodes et autre NGPP ? En tout cas pour toutes les institutions qui ne peuvent faire appel à un chef de sécurité n'appartenant pas à l'école (les provinces et communes, elles, le peuvent).

9° *L'intégration de la sécurité dans la prime jeunesse*

S'il faut en croire les spécialistes, l'apprentissage de la sécurité (ou autre culture/mentalité) à l'école secondaire est déjà bien tardif. Une intégration des valeurs de sécurité dans l'enseignement fondamental, voire mieux encore dans l'éducation familiale dès la plus tendre enfance, est un gage de succès bien plus important.

Conclusions

Davantage qu'un constat ultra-pessimiste, ces quelques mots souhaitaient indiquer qu'en matière de sécurité dans l'enseignement, il faut repenser fondamentalement le système.

L'amélioration viendra pour partie de mesures non coûteuses (changement de mentalités, initiatives) et pour partie de moyens financiers, qui ne paraissent pas actuellement disponibles.

En guise de conclusion ...

une initiative intéressante ...

**DECLARATION COMMUNE EN MATIERE D'INTEGRATION DE LA SECURITE ET DE LA SANTE DANS
L'EDUCATION ET LA FORMATION EN VUE DE CONTRIBUER A
L'ANNEE EUROPEENNE POUR LA SECURITE ET LA SANTE AU TRAVAIL**

Les signataires de cette déclaration commune constatent qu'en raison de la dynamique sociale actuelle, il s'impose de renforcer l'intégration «de la sécurité et de la santé» dans l'éducation et la formation et marquent leur volonté de veiller à une prise en compte sérieuse de cette nécessité.

Ils sont également conscients que la promotion d'un milieu professionnel où sécurité et santé ne font pas défaut, où que ce soit sur le territoire de la Communauté européenne, est l'un des objectifs majeurs de la Commission des Communautés européennes, laquelle considère l'éducation et la formation comme des leviers essentiels et efficaces en la matière.

C'est pourquoi, les signataires attireront, au cours des prochains mois, l'attention de tous les responsables sur les points concrets suivants :

1. contribuer à l'intégration des aspects de sécurité et de santé dans la formation et la formation continuée des instructeurs et des professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur;
2. mettre en place les infrastructures scolaires matérielles qui répondent aux critères de sécurité, de santé et d'ergonomie, et fixer un calendrier pour la rénovation des vieux immeubles et des installations anciennes;
3. respecter la législation en matière de sécurité et de santé, à plus forte raison s'ils sont en droit d'espérer qu'à l'avenir cette législation sera mieux adaptée aux situations spécifiques qui se présentent dans le secteur de l'enseignement et de la formation;
4. voir comment les programmes et le matériel scolaires peuvent mieux contribuer à la mise en pratique du concept «intégration de la sécurité et de la santé»;
5. promouvoir un programme d'action annuel dans chaque école;
6. assumer une formation des directions et des pouvoirs organisateurs en matière de politique de prévention;
7. inscrire régulièrement à l'ordre du jour des organes de concertation compétents le thème de la sécurité et de la santé;
8. mobiliser les moyens et l'encadrement nécessaires, dans le cadre des possibilités financières, pour la réalisation des objectifs de sécurité et de santé dans le milieu scolaire.

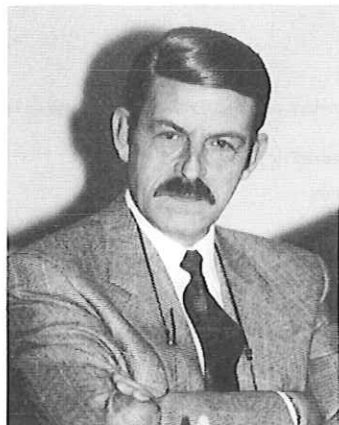
5^{ème} PANEL de MIDI du 25 novembre 1992

LISTE DES PARTICIPANTS

Docteur BARTSCH	Directeur général du Service provincial d'Hygiène
M. BLEUS	Responsable du Service Prévention à la SMAP
M. BOETS	Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Président d'Honneur de la Fondation Jean BOETS
Mme BONFOND	Directrice de l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Herstal
M. BRISCO	past-Président de l'A.C.S.H.B. Section Liège-Luxembourg
M. DE GRAEF	Inspecteur des écoles communales de Herstal
Docteur DELAVIGNETTE	Service Sécurité et Hygiène de Cockerill-Sambre
M. DETROZ	Secrétaire de la Fondation Jean Boets
M. DUVIVIER	Directeur adjoint honoraire de l'Ecole polytechnique de Seraing
M. ESCH	Président de l'A.C.S.H.B. Section Liège-Luxembourg
M. FAGNANT	Directeur général de l'Enseignement de la Province de Liège
Mme FISCHER	Secrétaire adjointe du Comité provincial de Liège pour la promotion du travail
M. FLERON	Député permanent
M. GAILLARD	Centre des Méthodes de la Direction générale de l'Enseignement de la Province de Liège
M. HERMANS	Chef d'atelier de l'Ecole polytechnique de Herstal
M. JEUSETTE	Ingénieur civil - chef de la sécurité à Cockerill-Sambre
M. KRUPA	Député permanent, représenté par Mme PAGNOUL Josée
M. LANTIN	Délégué de presse
M. LEIDINGER	Directeur général adjoint de l'Enseignement de la Province de Liège
Docteur LEMMENS	Directeur général du S.P.M.T.
M. LESAGE	Inspecteur-délégué aux relations Ecoles-Entreprises-Vicariat de l'Enseignement
M. LOOSVELDT	Directeur Ecole provinciale de Promotion sociale de Seraing
M. NANDRIN	Responsable du S.A.V.
M. RESIMONT	Chef du Service universitaire de la Protection et d'Hygiène du Travail
M. REYNKENS	Chef du Service Sécurité de la Province de Liège
M. ROSEMBOOM	Président de l'Association des Industriels de Herstal et environs, représenté par M. MATHOT, Secrétaire
M. TISON	Echevin de l'Instruction publique de la Ville de Liège, représenté par M. GRIGNET Armand, Secrétaire de Cabinet
M. VANBRABANT	Directeur de l'Ecole polytechnique de Herstal

GALERIE DES ANCIENS

*Ils ont fait confiance à l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ...
Ils connaissent ou ont connu une brillante carrière !*



Francis PERIN,
Humanités techniques
Promotion 1954
Chef de Service
Centrale des Awirs



DEROULOU Jean,
Promotion 1958
Directeur général des
Forges de
COURCELLES



Alfonso APICELLA,
Promotion 1972
Docteur en Médecine



Paul BANKIEL,
A3 + B1
Promotion 1965
Administrateur-délégué
de la SA EMUREF